

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 7 juin 2021 à 20:00 h en visioconférence, laquelle séance est enregistrée, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absent : Jean-Sébastien Roy, conseiller.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00hrs.

7764-06-2021
Ouverture
de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour d'autre période additionnelle;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Patrick Wenning et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en visioconférence.

7765-06-2021
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

7766-06-2021
Adoption des
procès-verbaux
du 3 et 25 mai
2021

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 3 et 25 mai 2021.

7767-06-2021
Adoption des
comptes à payer
du mois de mai et
ratification des
comptes déjà
payés

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de mai 2021 totalisant la somme de : 75,161.70\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mai 2021 au montant de :80,010.44\$.

Pour un total de comptes à payer de: 155,172.14\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de
questions

Aucune question n'a été reçue dans le courriel de la directrice générale.

7768-06-2021
Avis de retrait
aréna de
Bedford

Attendu que la municipalité a signé une entente avec la Ville de Bedford pour la fourniture de service et l'utilisation de l'aréna de Bedford;

Attendu que la municipalité d'Henryville désire se retirer de ladite entente et que la directrice générale va signifier par courrier recommandé la décision du conseil municipal;

Madame la mairesse demande le vote :

Pour le retrait : Madame Isabelle Deland, Messieurs Patrick Wenning, Léo Choquette et Michel Lord;

Contre le retrait : Madame Valérie Lafond;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal demande à ce que la municipalité d'Henryville soit retirée de ladite entente et que la Ville de Bedford prenne fait et cause de cette décision.

7769-06-2021
1^{er} versement
aréna de
Bedford

Attendu que la municipalité a conclu une entente avec la Ville de Bedford pour l'utilisation de l'aréna;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville s'acquitte du 1^{er} versement de la QP pour un montant de : 5,732.67\$ donnant accès aux citoyens de la municipalité à l'aréna de Bedford.

7770-06-2021
Adoption
règlement 194-
2019-1 gestion
contractuelle

Attendu que le conseil municipal a adopté l'avis de motion et le 1^{er} projet du règlement sur la gestion contractuelle à la séance du 3 mai 2021;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 194-2019-1 sur la gestion contractuelle et abroge tout autre règlement en regard avec la gestion contractuelle;

Qu'une copie dudit règlement soit transmise au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

7771-06-2021
Adoption
règlement
142-2013-3
tarifications et
référendums

Attendu que le conseil municipal a adopté l'avis de motion et le 1^{er} projet du règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections ou de référendums municipaux à la séance du 3 mai 2021;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 142-2013-3 et abroge tout autre règlement en regard avec le tarif des rémunérations payables lors d'élections ou de référendums municipaux.

7772-06-2021
Autorisation de
paiement QP
RIAEPHV
2^{ième} versement

Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 7536-11-2020 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2021;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 2^{ième} versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de : 36,305.33\$ tel que prévu au budget.

7773-06-2021 Autorisation de paiement QP MRC 2^{ième} versement	<p>Attendu que la municipalité a reçu la facture pour la quote-part de la MRC pour 2021;</p> <p>Attendu que la municipalité doit verser le 2^{ième} versement avant le 1^{er} juillet;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 53,280.53\$ représentant le 2^{ième} versement de la Q.P. de la MRC pour 2021.</p>
7774-06-2021 Autorisation de paiement QP MRC digues et station de pompage	<p>Attendu que la municipalité a reçu de la MRC la facture pour la quote-part des digues et station de pompage pour 2021;</p> <p>Attendu que la municipalité doit verser le 2^{ième} versement avant le 1^{er} juillet;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 51,431.89\$ représentant le 2^{ième} versement de la Q.P. des digues et stations de pompage pour 2021.</p>
7775-06-2021 Autorisation de paiement Ministère de la Sécurité publique SQ 1^{er} versement	<p>Attendu que la municipalité a reçu la facture concernant les services de la Sûreté du Québec;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le 1^{er} versement de la quote-part au Ministère de la Sécurité publique au montant de :116,108.\$</p>
7776-06-2021 Rapport de la mairesse	<p>Attendu que la mairesse dépose à la séance du 7 juin les fait saillants du rapport concernant les états financiers 2020 préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton et que les citoyens ont 15 jours suivant la publication sur le site de la municipalité pour poser leurs questions par courriel et que les réponses seront données à la séance subséquence;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la mairesse dépose ledit rapport à savoir :</p> <p>Les revenus de fonctionnements totalisent 3 007 962.\$ et les charges et affectations pour l'ensemble des services municipaux s'élèvent à 2 450 862.\$.</p> <p>Au 31 décembre 2020, l'endettement net à long terme de l'administration municipale atteignait 228,100.\$.</p> <p>En conclusion, nous pouvons dire que la municipalité est en bonne situation financière compte tenu des résultats obtenus.</p>
7777-06-2021 Perception de taxes foncières lot 4 776 020	<p>Considérant les arrérages de taxes foncières dues et exigibles à l'égard de l'immeuble connu comme le lot numéro 4 776 020 du Cadastre du Québec et inscrit à ce titre au rôle d'évaluation foncière de la Municipalité d'Henryville sous le numéro de matricule 2803 97 2072.00 0000;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité de mandater la firme Vox Avocats inc. pour entreprendre le recours approprié devant la Cour municipale pour réclamer les arrérages de taxes foncières dues et exigibles à l'égard de l'immeuble dont le numéro de matricule est le 2803 97 2072.00 0000.</p>
7778-06-2021 Persévérance scolaire	<p>Attendu que la municipalité défraie à chaque année des montants pour des bourses d'études pour des élèves de la municipalité d'Henryville ayant démontrés de la persévérance scolaire;</p>

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité donne deux bourses de 100.\$ chacune à deux étudiants de la polyvalente Marcel Landry, une bourse de 100.\$ à un étudiant de la polyvalente Chanoine Armand Racicot et une bourse de 100.\$ à un étudiant à l'École Professionnelle des Métiers.

**7779-06-2021
FNX Innov-
rampe de mise
à l'eau**

Attendu que la municipalité a reçu deux scénarios concernant la rampe de mise à l'eau afin de se conformer aux normes du MELCC dans le cadre du projet Alo Richelieu;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en faveur avec le scénario no. 1 présenté par FNX Innov. dans le courriel du 8 avril 2021.

**7780-06-2021
FNX Innov-offre
de services
professionnels-
rue de l'Église
phase II**

Attendu que la municipalité a reçu l'approbation de la programmation de travaux (TECQ 2019-2023) par le Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation en date du 12 mai 2021;

Attendu que FNX-Innov nous a fait parvenir une offre de services professionnels pour la rue de l'Église phase II, Volet 1 Relevé topographique complémentaire : 3,150.\$, Volet 2 Plan, devis et conception des infrastructures : 15,900.\$, Volet 3 Services durant l'appel d'offres : 2,650.\$ pour un montant total de : 21,700.\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte l'offre de services présenté par FNX-Innov pour la phase II de la rue de l'Église tel que présenté no F2100299-990.

**7781-06-2021
Mise à jour du
plan d'action
MADA**

Attendu que le programme de soutien Municipalité amie des aînés (MADA) offert par le Ministère de la Famille et des Aînés est désormais indépendant du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Attendu que la Municipalité d'Henryville souhaite encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et améliorer leurs conditions de vie en favorisant leur inclusion dans la vie sociale;

Attendu que le programme de soutien financier et technique disponible comprend un volet pour les demandes faites sur une base collective;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'Henryville demande une aide financière et technique dans le cadre du programme de soutien Municipalité amie des aînés (MADA) du Ministère de la Famille et des Aînés et s'engage à une participation financière de 30%;

Que la municipalité d'Henryville désigne Mme. Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe comme personne mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que Mme. Valérie Lafond conseillère, comme la personne élue responsable des questions des aînés;

Que Mme. Valérie Lafond conseillère, et Mme. Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés au nom de la Municipalité d'Henryville à signer le protocole d'entente avec le Ministère, de faire la reddition de compte ou tout autre document relatif à la présente résolution.

Que le nom de la conseillère désignée peut être modifiée suite aux prochaines élections municipales en 2021;

Que le comité de pilotage sera formé suite aux élections municipales 2021;

Que le conseil municipal aura à autoriser l'embauche du chargé de projet.

7782-06-2021
Porteur de
projet
Henryville
/cinéma plein air

Attendu que dans le cadre des projets culturels, quatre projets peuvent être subventionnés à 100% pourvu que ce soit quatre porteurs de dossiers différents;

Attendu que la municipalité d'Henryville est un porteur de dossier (cinéma plein air);

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Mme. Geneviève Lavoie coordonnatrice aux loisirs, comme porteur du dossier cinéma plein air pour la municipalité d'Henryville et autorise la signature de cette convention par la coordonnatrice aux loisirs.

Rapport
mensuel du
directeur incendie

Le directeur incendie a transmis un rapport écrit.

7783-06-2021
Prix pour vieux
camion incendie

Attendu que le conseil municipal avait demandé à la directrice générale de faire un suivi auprès de Camions Hélie pour l'acquisition du vieux camion incendie ;

Attendu que M. André Hélie a discuté avec le Directeur du service des incendies M. Alain Héту concernant le 2002 International dont le châssis est défectueux et l'état en général de ce véhicule;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la proposition de M. André Hélie au fait d'acquérir le camion incendie pour la somme de 6,500.\$ plus les taxes applicables.

7784-06-2021
Paiement
Sécurité Maska

Attendu que les essais des cylindres à air comprimé, les inspections visuelles et les recharges des cylindres à air comprimé ont été effectués par Sécurité Maska ;

Attendu qu'il y a eu quelques réparations ou remplacements à effectuer ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le paiement de 2,495.21\$ taxes incluses à Sécurité Maska.

Rapport de
l'inspecteur
municipal

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

7785-06-2021
Adoption du
règlement de
zonage 59-2006-
30 autorisant des
duplex zone 206

Attendu que l'avis de motion et le 1^{er} projet du règlement 59-2006-30 ont été adoptés à la séance du 12 avril 2021;

Attendu que le 2^{ème} projet a été adopté à la séance du 3 mai;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 59-2006-30 modifiant le règlement de zonage 59-2006 autorisant l'usage résidentiel de classe B-1 bi-familiale isolée dans la zone 206.

- 7786-06-2021**
Octroi de contrat d'asphaltage Rang Bord-de-l'Eau
- Attendu qu'un appel d'offre pour le pavage mécanisé, lignage et rechargement d'accotements du Rang Bord-de-l'Eau a été mis sur le site SEAO;
- Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 19 mai à 10:00hrs;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le pavage mécanisé, lignage et rechargement d'accotements du Rang Bord-de-l'eau à Pavage Maska plus bas soumissionnaire lequel est conforme, au montant de : 218,230.28.\$ excluant les taxes applicables.
- Soumissionnaires :
- | | |
|----------------------------|--------------|
| Les Entreprises Denexco : | 248,323.00\$ |
| Pavages Maska inc. : | 218,230.28\$ |
| Construction Techroc : | 247,242.14\$ |
| MSA : | 242,025.56\$ |
| Eurovia Qc. Construction : | 270,648.80\$ |
| Pavage Axion inc. : | 249,250.32\$ |
- 7787-06-2021**
Soumission André Méthé Transport enlèvement de 2 souches de frênes morts et replacer la butte
- Attendu qu'une soumission a été demandée à André Méthé Transport pour l'enlèvement de deux souches de frênes et replacer la butte de terre;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission au montant maximal de 804.83\$ taxes incluses.
- 7788-06-2021**
Avis de motion, dépôt et adoption 1^{er} projet règl. 59-2006-31
- Avis de motion est donné par Léo Choquette ainsi que le dépôt et adoption du 1^{er} projet de règlement afin que soit adopté, à une séance ultérieure, le règlement 59-2006-31 modifiant le règlement 59-2006 intitulé « Règlement de zonage » créant une zone 211 à même la zone 521.
- 7789-06-2021**
Demande d'appui MRC pour la demande à la CPTAQ Ferme J.L.P Berleur
- Attendu que la municipalité est à modifier son règlement de zonage afin de créer la zone 211 à même la zone 521;
- Attendu que le projet sera présenté à la CPTAQ pour une demande d'autorisation sur le lot 4 776 857 pour le compte de la Ferme J.L.P Berleur Enr Senc;
- En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité demande l'appui de la MRC du Haut-Richelieu dans ce dossier.
- 7790-06-2021**
Acquisition d'un compresseur à air pour peindre et buse (lignes de rues)
- Attendu que les employés du service de la voirie demandent à ce que la municipalité autorise l'acquisition d'un compresseur à air et d'une buse pour peindre les lignes des rues et la signalisation sur la chaussée;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense au montant de 341.44\$ plus les taxes applicables chez Home Dépôt pour cette acquisition d'équipement de voirie.

7791-06-2021 Demande de raccordement d'aqueduc Rang St-Jean-Baptiste	<p>Attendu que l'inspecteur municipal a reçu une demande de branchement d'aqueduc sur le lot 4 775 928 rang St-Jean-Baptiste;</p> <p>Attendu que la RIAEPHV a un règlement visant à autoriser le diamètre du tuyau permis;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyé par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal transmette cette demande à la RIAEPHV afin qu'elle l'étudie puisqu'il s'agit d'un branchement sur l'Hyprescon.</p>
7792-06-2021 Demande de raccordement d'aqueduc Rang St-Jean-Baptiste	<p>Attendu que l'inspecteur municipal a reçu une demande de branchement d'aqueduc sur le lot 4 775 966 rang St-Jean-Baptiste;</p> <p>Attendu que la RIAEPHV a un règlement visant à autoriser le diamètre du tuyau permis;</p> <p>Attendu que la demande concerne une deuxième entrée d'eau;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyé par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal transmette cette demande à la RIAEPHV afin qu'elle l'étudie puisqu'il s'agit d'un branchement sur l'Hyprescon.</p> <p>Attendu que suite au départ de M. Jean-Pierre Héon, la municipalité doit nommer une personne désignée afin d'appliquer différents règlements;</p>
7793-06-2021 Nomination Maxime Zniber personne désignée pour les différents règlements	<p>Attendu que M. Maxime Zniber a été nommé afin de remplacer M. Jean-Pierre Héon;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme M. Maxime Zniber, personne désignée afin d'appliquer les règlements suivants à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> 59-2006 : zonage 60-2006 : construction 61-2006 : lotissement 71-2007 : implantation d'éolienne 76-2007 : dérogations mineures 92-2008 : nuisances 119-2011 : PIIA 146-2014 : vente de débarras 147-2014 : chiens dangereux 153-2015 : permis et certificats 154-2015 : gestion des fossés de rues 195-2019 : installation de clapet 196-2019 : rejet dans les réseaux d'égouts 2004-2020 : usages conditionnels Q2R.22 : installations septiques Q2R.35.2 : puits artésien <p>et secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme.</p>
7794-06-2021 Demande de prêt de salle à titre gratuit	<p>Attendu que la municipalité a reçu par courriel d'une administratrice du syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu pour une demande de prêt de salle, 3 fois par année et ce, à titre gratuit;</p> <p>Attendu que la municipalité a adopté par la résolution 7093-11-2019 une politique d'utilisation ou location de salles;</p> <p>Madame la mairesse demande le vote :</p> <p>Pour à titre gratuit : Messieurs Michel Lord et Léo Choquette;</p> <p>Contre : Mesdames Isabelle Deland, Valérie Lafond et Monsieur Patrick Wenning,</p>

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à la majorité des membres présents;

Que le conseil municipal n'acquiesce pas à la demande selon la politique d'utilisation ou location de salles.

7795-06-2021
Mandat Sylvie
Desrochers,
notaire /Dossier
branche 52
lot 4776880

Attendu que des travaux sont à faire dans la branche 52 et qu'un dossier de propriété demande des vérifications de la part d'un notaire;

Attendu que suite à la réforme cadastrale en 2013, le lot 4 776 880 s'est retrouvé appartenant à une personne décédée et à l'adresse de l'hôtel de ville;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal requiert les services de Sylvie Desrochers, notaire afin d'éclaircir les titres de propriété dans ce dossier.

7796-06-2021
Embauche
emploi d'été

Attendu que suite à l'affichage du poste pour un emploi d'été pour les parcs et espaces verts, il y a lieu d'établir la rémunération au taux horaire de : 16.00\$ sur une base de 36hrs/semaine, débutant le 21 juin sur 8 semaines de travail;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal engage Simon Foucault pour l'entretien des parcs et espaces verts pour 2021;

Que le conseil municipal engage Simon Foucault comme aide-voirie au besoin d'ici au 20 juin et après son mandat de 8 semaines de travail.

7797-06-2021
Réparation
chaîne USEP

Attendu que la chaîne d'entraînement des racleurs secondaires s'est brisée et qu'il est urgent que l'usine des eaux usées fonctionnent adéquatement;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise ladite réparation d'entretien faite par Sycmec au coût de 5892.47\$ taxes incluses et en informe la municipalité de St-Sébastien.

7798-06-2021
Renouvellement
2 bornes
électriques

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a remis la borne électrique du CLSC située au 125 rue de l'Église à la municipalité d'Henryville;

Attendu que la municipalité d'Henryville avait déjà la gestion de la borne à l'Hôtel de ville située au 165 rue de l'Église à Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité informe ADDÉnergie et Hydro-Québec qu'elle renouvelle le contrat pour les deux bornes électriques avec AddÉnergie pour un contrat de 2 ans soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour un montant de 1011.78\$ taxes incluses.

Période de
questions

Aucune question n'a été reçue.

7799-06-2021
Levée de la
séance

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :57hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale .et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, directrice générale
Secrétaire-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

